

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Partenariat pour l'Emploi  
22.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Avenant n°5 au fonds de garantie France Active.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'économie et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association France Active Provence Alpes Côte d'Azur est l'antenne territoriale dans la région sud du réseau France Active (ESS), fondé en 1988 en vue d'accompagner et financer les entreprises de l'économie sociale et solidaire, notamment les associations.

Le Département est membre du conseil de surveillance de cette association, avec également un partenariat annuel destiné à financer l'accompagnement des associations (dont le rapport sera présenté lors d'une prochaine Commission permanente).

Parallèlement, depuis 2009, le Conseil départemental est associé, aux côtés de l'Etat, de la Région SUD et de la Caisse des Dépôts et Consignation, au fonds de garantie géré par France Active, dont l'objet est d'accorder des prêts à moyen terme aux structures de l'ESS (il est à noter que, si la loi NOTRE interdit désormais aux Départements toute nouvelle participation à ce type de fonds, elle n'oblige pas à se retirer des fonds anciens).

La Région a décidé d'apporter une nouvelle contribution de 232 000 € à ce fonds, ce qui nécessite le vote et la signature d'un avenant de l'ensemble des contributeurs au fonds, dont le Département, pour lequel cette opération est sans incidence financière. Il est donc proposé dans le présent rapport l'approbation du texte de cet avenant, ainsi que la désignation d'un Conseiller départemental comme représentant du Département au conseil de surveillance de France Active.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

